

REGLEMENT Challenge Trails « COMBAWA » 2021

Art.1 ■ L'organisation du Challenge Trails COMBAWA est réalisée par l'ASPTT 36 Sports Nature. Le Challenge repose sur ~~4 étapes~~ 3 étapes :

~~Etape 1 : Le Trail de Tranzault (14 février 2021)~~

Etape 2 : Le Trail des renards Espace Bio de Crozon sur Vauvre (09 mai 2021)

Etape 3 : Le Trail des Vignes BSR associés de Fontguenand (29 août 2021)

Etape 4 : Le Trail Harmonie Mutuelle d'Eguzon (21 novembre 2021).

Le Challenge repose sur 3 distances : une distance découverte (environ 5km), une distance courte (entre 10 et 13 km) et une distance longue (entre 15 et 30 km). Remarque : pas de distance longue à l'étape 3.

	Challenge découverte	Challenge court	Challenge long
Etape 1 - Tranzault	X	X	X
Etape 2 - Crozon	X	X	X
Etape 3 - Fontguenand	X	X	
Etape 4 - Eguzon	X	X	X

Pour participer au challenge, l'athlète s'inscrit soit sur les courses du challenge découverte, soit sur les courses du challenge court, soit sur les courses du challenge long. Si au cours des ~~quatre~~ trois étapes, l'athlète alterne entre les courses courtes et les courses longues, il peut être classé sur chacun des challenges respectifs mais ne peut pas cumuler les points afin de les affecter à un seul challenge.

Art.2 ■ Les courses sont ouvertes à partir de la catégorie minimale (pour la distance découverte uniquement) et cadet (pour les distances courte et longue).

Art.2bis ■ Animation :

A l'instar du Tour de France[®], des débardeurs seront remis à l'issue de la première épreuve, puis après la deuxième, la troisième et la quatrième épreuve (points au cumul des courses). Débardeurs Jaunes «Combawa» : pour le leader Homme, et Femme de chaque course. Débardeurs Blancs «RRun» : pour le et la meilleur(e) jeune (Challenge découverte : année de naissance 2003 et après – Challenges court : année de naissance 2001 et après – Pas de classement jeune sur le Challenge long)

Les leaders du classement général du Challenge et du classement général des jeunes sont tenus de revêtir : dans le premier cas, le «Maillot Jaune» ; dans le deuxième cas, le «Maillot Blanc».

Tous ces maillots doivent être portés tels qu'ils sont fournis par l'organisation et ne doivent comporter aucune autre inscription ou logo que ceux fournis par l'organisation. Il est établi un ordre de priorité pour les différents maillots de leader : Maillot Jaune puis maillot blanc. Lorsqu'un coureur se trouve leader de plusieurs classements généraux, il ne porte bien entendu qu'un seul maillot : celui désigné par l'ordre de priorité. Les autres maillots sont alors portés par celui de ses suivants, le 2^e, le 3^e ou le 4^e du classement général correspondant. L'athlète recevant le débardeur devra obligatoirement le porter sur l'étape suivante.

Dans le cadre des challenges, les classements des maillots «leaders» sont établis de la façon suivante :

Maillot jaune « Combawa » (points distribués uniquement aux 20 premiers des 2 distances comme suit) : 1^{er}, 25pts ; 2. 23pts ; 3. 21pts ; 4^e. 19pts ; 5^e. 18pts ; 6^e. 17pts ; 7^e. 16pts ; 8^e. 15pts ; 9^e. 14pts ; 10^e. 13pts ; 11^e. 12pts ; 12^e. 11pts ; 13^e. 10pts ; 14^e. 9pts ; 15^e. 8pts ; 16^e. 7pts ; 17^e. 6pts ; 18^e. 5pts ; 19^e. 4pts ; 20^e. 3pts.

Maillot blanc « RRun » (points distribués aux 20 premiers concurrents de 18 ans et moins pris à la date du 1^{er} septembre comme suit) : 1^{er}, 25pts ; 2. 23pts ; 3. 21pts ; 4^e. 19pts ; 5^e. 18pts ; 6^e. 17pts ; 7^e. 16pts ; 8^e. 15pts ; 9^e. 14pts ; 10^e. 13pts ; 11^e. 12pts ; 12^e. 11pts ; 13^e. 10pts ; 14^e. 9pts ; 15^e. 8pts ; 16^e. 7pts ; 17^e. 6pts ; 18^e. 5pts ; 19^e. 4pts ; 20^e. 3pts.

L'absence à une étape du challenge Com'Bawa n'exclut pas l'athlète des classements pour les maillots jaune et blanc.

Les récompenses des Challenges seront remises lors de la dernière étape, soit sur le Trail des Harmonie Mutuelle d'Eguzon le 21 novembre 2021.

Il n'est pas possible de cumuler plusieurs récompenses. La récompense accordée à un(e) athlète cumulant plusieurs classements sera déterminée dans l'ordre suivant :

1^{er} déterminant => Le classement, dans cet ordre : 1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème}

2^{ème} déterminant => Le maillot, dans cet ordre : Maillot jaune – Maillot blanc

3^{ème} déterminant => Le challenge, dans cet ordre : Long – Court – Découverte

Art. 3 ■ Le chronométrage sera réalisé par «Courir 36». L'inscription pourra se faire en ligne dans la limite des places disponibles (500 sur chaque distance). Les montants d'inscription sont répartis comme suit : 6€ pour le découverte, 8€ pour le court, ~~10€ pour le long du trail de Tranzault~~, 12€ pour le long du trail des renards Espace Bio de Crozon et 30 € pour le long du trail Harmonie Mutuelle d'Eguzon. Une majoration de 2€ est demandée pour une inscription sur place.

Art. 4 ■ La course est ouverte aux licenciés (FFA, FSCF, FSGT, FFTri ou Ufolep, avec mention de non contre-indication de la course à pied en compétition) et aux non licenciés avec certificat médical portant mention de non contre-indication de la course à pied en compétition. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie mentionnant la «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» daté de moins d'un an à la date de la compétition (conformément à l'art. 6 de la loi du 23 mars 1999). Autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art. 5 ■ Assurance - Responsabilité : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Art. 6 ■ Sécurité : Des PC seront installés en plusieurs endroits du parcours. Ces PC seront en liaison avec le PC central. Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste mobile en mesure d'intervenir sur le parcours à tout moment. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve sportive. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au PC le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du PC le plus proche et y remettre son dossard.

Art. 7 ■ Parcours : Le balisage du parcours est réalisé à l'aide de «rubalises» et de bandes rétro-réfléchissantes.

Art. 8 ■ Ravitaillement : les ravitaillements seront installés pour les trails, environ tous les 5km. Afin de protéger l'environnement, 1 zone de dépôt de déchets sera installée en aval du ravitaillement de mi-parcours et des sacs poubelle seront installés autour du ravitaillement final. Tout concurrent surpris à jeter un déchet dans la nature ne sera pas classé. En fonction du contexte sanitaire, le ravitaillement sera adapté selon les consignes officielles de sécurité.

Art. 9 ■ En cas de force majeure ou en tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

Art.10 ■ Loi informatique et liberté : Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits d'image.

Art. 11 ■ Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo ou vidéo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de la manifestation.